



MINISTRE DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE

DECRET N° 98-391

Portant octroi d'un complément de solde en faveur des agents de l'Etat

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n° 97-128 du 21 février 1997, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 97-129 du 29 février 1997, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 97-115 du 7 février 1997, portant relèvement de la valeur annuelle du point d'indice et l'octroi d'un complément spécial de solde en faveur des fonctionnaires des Collectivités décentralisées et des établissements publics ;

Vu le Décret n° 98-144 du 12 février 1998, portant octroi d'un complément spécial de solde en faveur des agents de l'Etat, des Collectivités décentralisées et des établissements publics ;

En conseil de Gouvernement,

DECRETE :

Article premier.

A compter du 1^{er} mai 1998, les agents de l'Etat, des Collectivités décentralisées et des établissements publics de la catégorie III et supérieure et dotés d'un indice de rémunération au moins égal à l'indice 500-FOP bénéficient d'une majoration de salaire progressive. Un arrêté du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, fixera les modalités d'application du présent décret.

Article 2.

A compter de cette même date, les pensions servies par la Caisse de Retraite Civile et Militaire (CRCM) ainsi que les pensions servies pour Caisse de Prévoyance et de Retraite (CPR) seront révisées en fonction de la majoration de salaire prévue à l'Article premier ci-dessus.

Article 3.

Le Vice-Premier Ministre chargé de la Décentralisation et du Budget, le Vice-Premier Ministre chargé des Finances et de l'Economie, le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et des Lois Sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République.

Fait à Antananarivo, le 28 mai 1998

Pour le Premier Ministre, Chef du Gouvernement :
Pascal RAKOTOMAVO

Le Vice-Premier Ministre chargé de la Décentralisation et du Budget,
Pierrot RAJAONARIVELO

Le Vice-Premier Ministre chargé des Finances et de l'Economie, par intérim,
Pierrot RAJAONARIVELO

Le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et des Lois Sociales,
Abel Jean Désiré RATOVONELINJAFY